



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq février à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 19 février 2019

Date d'affichage de la convocation : 19 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Nombre de procurations : 7

Nombre de voix : 25

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, M. Jean-François Esteban, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. Vincent Rieutor, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous a donné procuration à Mme Janet Zaragoza

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste a donné procuration à Mme Marie-Christine Bouvier

Mme Véronique Martin a donné procuration à M. André Sauzède

M. Jérôme Mercadé a donné procuration à M. Jacky Clavairolle

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Alexandre Trouillard

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. Jean-Claude Mercier

Secrétaire de séance : M. Michel Jean.

DEL2019_012 Cession d'une partie du chemin rural lieu-dit de Couyran

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 novembre 2018 qui portait sur l'approbation du rapport du commissaire enquêteur et par laquelle la désaffectation du chemin rural au lieu-dit de Couyran pour sa partie qui longe la parcelle de Monsieur Cabaud a été votée.

Monsieur le maire indique que la valeur vénale de cette partie de chemin qui représente approximativement 371m² a été estimée par le Service des domaines à 500 € (annexe n° 4).

Monsieur Cabaud s'est porté acquéreur de cette partie du chemin pour un montant de 1 000,00 €.

Vu l'avis des domaines en date du 28 janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la cession du chemin rural au lieu-dit de Couyran pour sa partie qui longe la parcelle de Monsieur Cabaud, d'une surface approximative de 371 m², pour un montant total de 1 000,00 €, au profit de Monsieur Cabaud.
- De dire que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	18
Procurations	07
Nombre de voix	25
Pour	25
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

